



SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2020 À 18 h 30 AU LOCAL 236 DU
331, RUE DU COUVENT, MANIWAKI (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES :

M. Denis Rossignol, directeur général
M. Christian Heppell, président
M. Jean-Pierre Landry, vice-président
M. Richard Leblanc, directeur du Service des ressources humaines
Mme Ariane Lacelle, administratrice
Mme Carole St-Amour, administratrice
Mme Ellen Boucher, administratrice
Mme Guylaine Marcil, administratrice
Mme Johanne Baker, administratrice
Mme Julie Carle, administratrice
Mme Kim Lesage, administratrice
Mme Lynn Kearney, administratrice
Mme Sabrina Devlin, administratrice
Mme Sonia Olsen, administratrice
Mme Stéphanie Piché, administratrice
Mme Susan O'Donnell, administratrice
Mme Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES :

(aucun membre absent)

INVITÉ :

M. Stéphane Rondeau, directeur général adjoint

Secrétaire d'assemblée : M. Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Heppell constate que le quorum est respecté et ouvre la rencontre à 18 h 35.

CSSHBO-013-2020

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la séance se tient sans la présence du public et que les citoyens ont la possibilité de s'inscrire à la rencontre via Teams afin de participer à la période de questions du public;

CONSIDÉRANT QU'une copie non officielle du procès-verbal sera publicisée dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération;

CONSIDÉRANT QUE le point « Régime d’emprunts à long terme » est ajouté à l’ordre du jour au point 19 modifiant ainsi la numérotation des points subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Susan O’Donnell que l’ordre du jour de la séance du 24 novembre 2020 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CSSHBO-014-2020

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d’administration au moins six heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU’une modification au point 8 doit être apportée pour que soit lu « accompagnement » au lieu d’ « accompagnent »;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020 tel que modifié.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. Affaires découlant du procès-verbal du 20 octobre 2020

Monsieur Larivière présente les affaires découlant de la dernière séance et informe les membres qu’une rencontre entre le secrétariat général, les ressources financières et les ressources humaines est à prévoir afin de terminer l’analyse du décret concernant les allocations des administrateurs.

5. Questions du public

Le service du secrétariat général et des communications n’a reçu aucune demande de participation ou de question de la part du public.

6. Rapport de la présidence

Monsieur Heppell présente aux administrateurs la lettre du député provincial, monsieur Robert Bussièrès qui les félicite de leur entrée en poste.

7. Rapport de la direction générale

Monsieur Rossignol fait un rapport de ses activités depuis la dernière rencontre. Il revient notamment sur ses communications avec la santé publique, sa présence aux tables de développement social de la région et les présences aux rencontres de Connexion Fibre Picanoc à titre de membre non-votant.

De plus, monsieur Rossignol affirme qu’il s’adapte à son nouveau rôle de porte-parole officiel du Centre de services scolaire et qu’il donne beaucoup d’entrevues à cet effet.

Finalement, monsieur Rossignol mentionne qu’il est en rencontre régulièrement avec le Ministère.



8. Assermentation des administrateurs

Monsieur Larivière explique aux administrateurs la feuille qu'ils devront remplir afin d'être assermentés et que leur assermentation sera reproduite aux livres des délibérations.

9. Conflits d'intérêts

Monsieur Larivière invite les membres à remplir les deux formulaires relatifs aux conflits d'intérêts. Il rappelle aux membres l'importance de déclarer tout conflit d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

CSSHBO-015-2020

10. Nomination de la direction générale

Monsieur Rossignol présente la situation concernant le poste de direction générale suite à l'adoption de la loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires.

Monsieur Rossignol affirme que son contrat prévoyait une probation de 12 mois à compter du 2 juillet. Le changement de gouvernance est donc venu court-circuiter le processus de probation et les travaux entamés avec le conseil des commissaires.

Monsieur Rossignol présente les attentes qui lui avaient été signifiées par le conseil des commissaires et les résultats. Monsieur Rossignol affirme avoir poursuivi ces attentes durant la transition de gouvernance et que les membres seront appelés à faire une évaluation de la direction générale à la fin de l'année.

Les administrateurs n'ayant aucune question supplémentaire pour monsieur Rossignol, monsieur Heppell le remercie pour cette présentation et invite les administrateurs membres du personnel, les membres du conseil non-votant et les personnes invitées à la rencontre à quitter la salle pour la tenue d'un huis clos.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-CC-075 adopté à l'unanimité lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 27 juin 2019 nommant monsieur Denis Rossignol à titre de directeur général du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général prévoyait une période probatoire d'une année à compter du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la transition entre deux instances de gouvernance suite à l'adoption de la Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la présentation des résultats de monsieur Rossignol relativement aux attentes signifiées par le conseil des commissaires durant l'année scolaire 2019-2020 lors de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynn Kearney de mettre fin à la période probatoire de monsieur Rossignol et de confirmer la nomination de monsieur Denis Rossignol à titre de directeur général du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. Parcours d'accompagnement des administrateurs

Le président et les administrateurs discutent du parcours d'accompagnement des administrateurs.

CSSHBO-016-2020 **12. Projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration**

Monsieur Landry présente les résultats de la réunion du comité mandaté d'étudier le règlement des règles de fonctionnement du conseil d'administration. Monsieur Landry affirme que le document qui leur est présenté est complet et représente les modifications présentées par les administrateurs durant la rencontre.

Les administrateurs posent certaines questions au secrétaire général et apportent certains ajustements syntaxiques et orthographiques au document.

Également, à la demande du président et des administrateurs, le point huis clos sera ajouté dans les points réguliers de l'ordre du jour.

Le secrétaire général demande aux administrateurs d'envoyer leurs commentaires ou leurs questions en lien avec ce document au président d'ici le 11 décembre 2020 afin de pouvoir adopter le règlement à la prochaine séance du mois de janvier.

Par la suite, les administrateurs discutent de la composition du comité des ressources humaines suite à la séance d'information à l'intention des présidents et des directeurs généraux tenue par le ministère de l'Éducation.

CONSIDÉRANT l'expertise des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE les décisions des comités sont prises dans un intérêt collectif;

CONSIDÉRANT QU'il est important de répartir les rôles parmi l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs, sous serment, agissent fidèlement, impartialement et honnêtement dans l'exercice de leurs fonctions;

IL EST PROPOSÉ par madame Ellen Boucher que les membres du personnel soient aptes à siéger sur le comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Lynn Kearney quitte son siège à 19 h 35

CSSHBO-017-2020 **13. Comités obligatoires**

a. Désignation des membres en place

CONSIDÉRANT QUE l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration doit instituer le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité de vérification;

CONSIDÉRANT QUE les membres adopteront sous peu un règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et que la composition de ces comités est prévue dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-016-2020 qui prévoit que les membres du personnel peuvent siéger au comité des ressources humaines;



IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour, que le comité de gouvernance et d'éthique soit composé de madame Guylaine Marcil, de messieurs Christian Heppell et Jean-Pierre Landry, de madame Sylvie Thibault et de madame Kim Lesage.

Par madame Kim Lesage, que le comité de vérification soit composé de mesdames Lynn Kearney, Ellen Boucher, Stéphanie Piché, Julie Carle et Sabrina Devlin. De plus, le comité de vérification sera adjoint d'un membre du personnel du centre administratif ayant une compétence en matière comptable ou financière et que cette personne sera désignée par le directeur général, monsieur Denis Rossignol.

Par madame Julie Carle, que le comité des ressources humaines soit composé de mesdames Guylaine Marcil, Johanne Baker, Carole St-Amour, Susan O'Donnell et de monsieur Christian Heppell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19 h 45, monsieur Heppell propose aux administrateurs de prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Les administrateurs restants reprennent leur siège à 19 h 58.

14. Projets éducatifs

Monsieur Stéphane Rondeau explique la procédure entourant l'approbation des projets éducatifs. Il pointe aux administrateurs les pages les plus importantes de chacun des projets éducatifs et recommande leur approbation suite à son analyse approfondie de ceux-ci.

CSSHBO-018-2020

a. Projet éducatif de l'École Le Rucher

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements des écoles et des centres du Centre de services scolaire doivent adopter un projet éducatif en tenant notamment compte du Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements doivent transmettre le projet éducatif adopté au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif et en favoriser sa mise en œuvre conformément et en harmonie avec le Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Rondeau à la suite de son analyse des projets éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Guylaine Marcil d'approuver le projet éducatif de l'École Le Rucher jusqu'à l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-019-2020

b. Projet éducatif de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires avait approuvé par la résolution 2020-CC-006 le projet éducatif de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau a modifié son projet éducatif au niveau des enjeux pour s'arrimer avec le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 du Centre de services scolaire;



CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements des écoles et des centres du Centre de services scolaire doivent adopter un projet éducatif en tenant notamment compte du Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements doivent transmettre le projet éducatif adopté au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif et en favoriser sa mise en œuvre conformément et en harmonie avec le Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Rondeau à la suite de son analyse des projets éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Ellen Boucher d'approuver le projet éducatif de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau jusqu'à l'année scolaire 2022-2023, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-020-2020

c. Projet éducatif du Centre d'éducation des adultes

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements des écoles et des centres du Centre de services scolaire doivent adopter un projet éducatif en tenant notamment compte du Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements doivent transmettre le projet éducatif adopté au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque centre s'est doté d'un projet éducatif et en favoriser sa mise en œuvre conformément et en harmonie avec le Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Rondeau à la suite de son analyse des projets éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle d'approuver le projet éducatif du Centre d'éducation des adultes jusqu'à l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-021-2020

d. Projet éducatif de l'École des métiers

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements des écoles et des centres du Centre de services scolaire doivent adopter un projet éducatif en tenant notamment compte du Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissements doivent transmettre le projet éducatif adopté au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque centre s'est doté d'un projet éducatif et en favoriser sa mise en œuvre conformément et en harmonie avec le Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Rondeau à la suite de son analyse des projets éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Baker d'approuver le projet éducatif de l'École des métiers jusqu'à l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15. Déneigement (2^e appel d'offres)

CSSHBO-022-2020

a. Pavillon Dominique-Savio à Montcerf-Lytton

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à un deuxième appel d'offres public le 23 septembre 2020 et que le l'ouverture des soumissions à lieu le 13 octobre 2020 pour les bâtiments suivants : Sacré-Cœur de Grand-Remous, Saint-Boniface de Bois-Franc et Dominique-Savio de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE que le Centre de services scolaire a reçu une seule soumission conforme pour le pavillon Dominique-Savio de Montcerf-Lytton :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
9419-0956 QC inc. (Nicolas Blais)	4 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du service des ressources matérielles, d'accepter la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE la date du conseil d'administration est le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'importance qui était d'attribuer les contrats avant le 1^{er} novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Baker, d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer lesdits contrats avec le plus bas soumissionnaire pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-023-2020

b. Pavillon Sacré-Cœur de Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à un deuxième appel d'offres public le 23 septembre 2020 et que le l'ouverture des soumissions à lieu le 13 octobre 2020 pour les bâtiments suivants : Sacré-Cœur de Grand-Remous, Saint-Boniface de Bois-Franc et Dominique-Savio de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a reçu une soumission conforme pour le Pavillon Sacré-Cœur de Grand-Remous :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
6260641 Canada inc. (Éric St-Amour)	5 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du service des ressources matérielles, d'accepter la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE la date du conseil d'administration est le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'importance qui était d'attribuer les contrats avant le 1^{er} novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Thibault, d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer lesdits contrats avec le plus bas soumissionnaire pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CSSHBO-024-2020

c. Pavillon Saint-Boniface à Bois-Franc

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à un deuxième appel d'offres public le 23 septembre 2020 et que le l'ouverture des soumissions à lieu le 13 octobre 2020 pour les bâtiments suivants : Sacré-Cœur de Grand-Remous, Saint-Boniface de Bois-Franc et Dominique-Savio de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a reçu une soumission conforme pour le pavillon Saint-Boniface de Bois-Franc :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
9419-0956 QC inc. (Nicolas Blais)	5 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du service des ressources matérielles, d'accepter la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE la date du conseil d'administration est le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'importance qui était d'attribuer les contrats avant le 1^{er} novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Susan O'Donnell d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer lesdits contrats avec le plus bas soumissionnaire pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-025-2020

16. Changement de prestataire, entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9419-0956 Québec inc. a manifesté son désir de mettre fin à son contrat d'entretien ménager au pavillon Saint-Nom-de-Marie de Lac Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6488200 Canada inc. était le deuxième soumissionnaire lors de l'appel d'offres du mois de mai 2019 au montant de 41 600,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6488200 Canada inc. accepte de poursuivre le contrat jusqu'au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9419-0956 Québec inc. demande le remboursement de son dépôt de garantie d'exécution au montant de 3 500,00 \$ et que le Service des ressources matérielles et technologiques accepte de rembourser ce montant puisque seulement cinq (5) mois se sont écoulés depuis le début du contrat;

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Lesage d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer le contrat avec le soumissionnaire suivant qui est 6488200 Canada inc. pour et au nom du Centre de services scolaire et de rembourser le dépôt de garantie d'exécution à l'entreprise 9419-0956 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-026-2020

17. Changement de signataires Cœur-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT le changement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour d'autoriser le changement de signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour et au nom du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour le compte suivant :



CAISSE POPULAIRE DESJARDINS Transit et folio	SIGNATAIRES
<u>Caisse populaire Desjardins Gracefield</u> Transit : ***** (Numéro sur l'original) Folio : *****-* (Numéro sur l'original)	Ajout de Annick Lafontaine Josée Brisebois Laurence Baccard Manon Joly Manon Riel (Retrait de Jonathan D'Amour)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Projet de règlement de la délégation de fonctions et de pouvoirs

Le projet de règlement de la délégation de fonctions et de pouvoirs est déposé au conseil d'administration pour consultation. Monsieur Heppell convie les administrateurs à une rencontre de travail pour ce document le mercredi 9 décembre 18 h 30.

CSSHBO-027-2020 19. Régime d'emprunts à long terme

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 370 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Susan O'Donnell :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 370 000 \$, soit institué;



2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidence du conseil d'administration,

ou la direction générale,

ou la direction du Service des ressources financières

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Affaires diverses

a. Code de bonne conduite

Monsieur Heppell propose au conseil de se munir d'un code de bonne conduite. Madame Devlin indique aux administrateurs que certains encadrements sont déjà disponibles dans le parcours d'accompagnement des administrateurs.

b. Office 365 et adresse courriel

Monsieur Larivière informe les membres qu'il leur remettra leurs adresses courriel CSHBO et qu'un groupe office 365 du CA sera créé pour la consultation des documents.

c. Covid et plan des fêtes

Madame St-Amour souhaite s'informer sur le plan des fêtes de Québec pour les écoles et les centres. Monsieur Rossignol lui indique qu'il y a une rencontre prévue avec le Ministère à cet effet et que le versement en enseignement à distance se fera à partir du 17 décembre pour une bonne partie des élèves.

Monsieur Heppell se demande à qui s'adresseront les services de garde dans les écoles. Monsieur Rossignol lui indique que ces informations viendront du Ministère, mais que les services de garde devraient s'adresser au même corps d'emploi que durant le confinement du mois de mars.

CSSHBO-028-2020 21. Calendrier des rencontres

Madame Baker indique au président qu'elle a des préoccupations en lien avec les rencontres en présentiel. Monsieur Heppell affirme que les rencontres en présentiel dépendront toujours des directives de la santé publique. Monsieur Rossignol lui indique également qu'il y aura un moyen de participer par visioconférence pour réduire le nombre d'administrateurs au même endroit. Toutefois, selon le calendrier, le président, le directeur général et le secrétaire général seront toujours à l'endroit désigné pour la rencontre.



CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration présenté aux membres durant la présente séance stipule à son article 2.6 qu'à moins d'indication contraire dans le calendrier, les séances ordinaires du conseil d'administration se déroulent les derniers mardis du mois;

CONSIDÉRANT QUE le même article du projet de règlement stipule que le conseil doit adopter par résolution le calendrier de ses séances et en faire sa publication;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle, d'approuver le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021. Les dates prévues pour les séances ordinaires sont les suivantes :

<u>Le jour :</u>	<u>Le lieu :</u>
24 novembre 2020	331, rue du Couvent, Maniwaki
26 janvier 2021	250, chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract
30 mars 2021	331, rue du Couvent, Maniwaki
27 avril 2021	250, chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract
29 juin 2021	331, rue du Couvent, Maniwaki

L'heure :

Les séances ordinaires du conseil d'administration débutent à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Johanne Baker de clore la présente séance à 20 h 36.

Christian Heppell
Président

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

